

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 2 octobre 2024.

Numéro d'inspection : 2024-1241-0003

Type d'inspection :

Suivi

Titulaire de permis : Osgoode Care Centre

Foyer de soins de longue durée et ville : Osgoode Care Centre, Metcalfe

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 1^{er} et 2 octobre 2024.

L'inspection concernait :

- Le registre n° 00127525 – suivi n° 1 de l'inspection n° 2024-1241-0001, ordre de conformité n° 001 ayant trait à l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22 – programme de prévention et de contrôle des infections.

Ordre(s) de conformité délivré(s) antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1241-0001 ayant trait à l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22 – prévention et contrôle des infections : hygiène des mains des personnes résidentes et affiche relative aux précautions supplémentaires.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect du paragraphe **102 (10) du Règl. de l'Ont. 246/22.**

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (10) Le titulaire de permis veille à ce que les renseignements recueillis en application du paragraphe (9) soient, d'une part, analysés chaque jour pour détecter la présence d'infections et, d'autre part, examinés au moins une fois par mois afin de déceler les tendances dans le but de réduire le nombre de cas d'infection et les épidémies. Règl. de l'Ont. 246/22, paragraphe 102 (10).

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que l'analyse quotidienne des signes et des symptômes de maladie infectieuse fût examinée au moins une fois par mois pour déceler les tendances dans le but de réduire le nombre de cas d'infection et les épidémies.

Sources :

Rapport d'inspection prévu par la

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

demande d'examen des dossiers à la présidente et directrice générale ou au président et directeur général;
entretien avec la ou le responsable de la prévention et du contrôle des infections.